

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES**

**Procès-verbal de la 6^e assemblée régulière de l'année 2022
12 octobre 2022, à 19 h**

Centre communautaire Duberger – salle RC-06
2341, Rivière du Berger
Québec (Qc) G1P 3N5

SONT PRÉSENTS :

Mme Maryse Beaulieu	Administratrice
Mme Naomie Guilbault	Administratrice
Mme Marie Merriault	Administratrice
M. Patrice Côté	Administrateur
M. Yannick Bourque	Administrateur
M. Mahmoud Mohanna	Administrateur

IL Y A DONC QUORUM

SONT ABSENTS :

Mme Dominique Tremblay	Administratrice
------------------------	-----------------

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques
Mme Alicia Despins	Conseillère municipale, district de Vanier – Duberger
Mme Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules – Les Méandres
Mme Lydia Toupin	Urbaniste, Ville de Québec

Outre les noms énumérés ci-dessus, 10 autres personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR DE LA 6^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 2022
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES

- 22-09-1. Ouverture de l'assemblée
- 22-09-2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 22-09-3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion concernant le [Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22314Ha, R.C.A.2V.Q. 330 \(Autoriser un maximum de deux logements entre le boulevard Central et la rue Lemieux\)](#)
- 22-09-4. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2022
- 22-09-5. Suivi au procès-verbal
- 22-09-6. Période des conseillères municipales
- 22-09-7. Questions et commentaires du public et des administrateurs
- 22-09-8. Fonctionnement du conseil de quartier
- Correspondance
 - Paiement secrétariat de rédaction
 - Stratégie sécurité routière
 - Suivi garderie - vitesse
- 22-09-9. Divers
- 22-09-10. Levée de l'assemblée

22-09-1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Maryse Beaulieu constate le quorum à 19 h 00 et ouvre l'assemblée.

22-09-2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Naomi Guilbault, appuyée par Mr Patrice Côté, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

22-09-3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION CONCERNANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 22314HA, R.C.A.2V.Q. 330 (AUTORISER UN MAXIMUM DE DEUX LOGEMENTS ENTRE LE BOULEVARD CENTRAL ET LA RUE LEMIEUX)

Mme Lydia Toupin expose le projet de modification règlementaire.

Une période de questions s'ensuit.

Des explications sont données par Mme Toupin sur les règles liées au logement bi-génération (logement supplémentaire associé à un logement.) Mme Toupin précise que le logement du propriétaire ne répond pas à la définition du logement bi-génération.

Il est précisé par le public que ce changement de réglementation irait dans le sens de la densification douce de la Ville.

L'ensemble de la documentation liée au projet est disponible sur le site de la Ville de Québec.

Sur une proposition de Mme Maryse Beaulieu, dûment appuyée par M. Patrice Côté, il est résolu de recommander l'adoption de la modification proposée au règlement d'urbanisme R.C.A.2V.Q.330. Il y a une abstention lors du vote.

22-09-4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

Sur une proposition de M. Yannick Bourque dûment appuyée par Mme Marie Merriault, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2022 tel que présenté.

22-09-5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Pas de point

22-09-6 PÉRIODE DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Alicia Despins fait un suivi suite à la fermeture de l'IGA situé sur le Bd du père Lelièvre. Un napperon a été réalisé afin de synthétiser l'information sur l'aide alimentaire disponible pour les citoyens du quartier. Mme Despins demande la collaboration du conseil pour aider à diffuser le napperon.

Mme Alicia Despins informe que la Ville a dévoilé sa Vision de la mobilité active. Dans ce cadre, une consultation publique est réalisée et se termine le 25 octobre. L'information est disponible sur le site web de la Ville dans la section participation publique.

Mme Alicia Despins réalise un suivi à propos du complexe Adventura. Des démarches ont été effectuées pour que l'entrée dangereuse soit fermée, conformément au projet.

Mme Véronique Dallaire donne de l'information suite au sommet des aînés pour lequel des rencontres ont eu lieu en avril dernier. Le rapport sur ce sommet est disponible sur le site de la Ville. Ces rencontres ont permis de regrouper les préoccupations des aînés par quartier, en l'occurrence l'inquiétude du développement immobilier et l'intérêt des aînés pour les logements intergénérationnels.

Mme Véronique Dallaire fait part des nombreuses préoccupations des citoyens du quartier à propos de la sécurité routière, et en particulier le souhait de ralentissement dans les quartiers. Des citoyens aimeraient bénéficier de pancartes de réduction de vitesse.

22-09-7

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC ET DES ADMINISTRATEURS

Le public dans la salle fait part de ses préoccupations également en terme de sécurité routière. Des ralentissements sont souhaités sur certaines zones. Il est rappelé qu'il est nécessaire de nommer avec précision les lieux problématiques afin que le conseil de quartier et les conseillères municipales puissent travailler dessus.

Il est discuté de la situation de transit excessif sur la rue Carreau entre le Bd Central et la rue du Marais. Le conseil de quartier souhaite adopter une résolution concernant le ralentissement souhaité sur ce secteur.

Considérant l'importance du trafic constatée sur la rue Carreau, les nuisances associées pour leurs résidents et les plaintes déjà déposées par les résidents au 311, le Conseil considère que celui-ci devrait faire l'objet d'une analyse de trafic. Sur une proposition de Mme Maryse Beaulieu Tremblay, dûment appuyée par Mme Naomi Guilbaut, le Conseil recommande au Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) de procéder à une analyse de la situation dans la rue Carreau afin d'en arriver à des solutions concrètes et durables pour réduire le trafic et la vitesse sur ce secteur.

Il est également discuté de la situation de vitesse excessive sur l'avenue St Léandre. Le conseil de quartier souhaite adopter une résolution concernant le ralentissement souhaité sur ce secteur.

Considérant la vitesse excessive sur l'avenue St Léandre et les enjeux de sécurité routière associés, le Conseil considère que ce secteur devrait également faire l'objet d'une analyse de sécurité routière.

Sur une proposition de Mme Maryse Beaulieu Tremblay, dûment appuyée par M. Patrice Côté, le Conseil recommande au Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) de procéder à une évaluation de la problématique de sécurité routière sur l'avenue St Léandre et une recherche de solutions afin de réduire durablement la vitesse sur ce secteur.

En matière de préoccupation liée à la sécurité routière, le secteur de l'école des écrivains et de l'Avenue O Neill sont également nommés.

Il est discuté de la situation au Petit père Lelièvre et du non respect d'accessibilité à une rue suite au projet d'un promoteur.

Il est discuté de la situation du transport pour les personnes handicapées. Mme Dallaire invite les personnes intéressées dans la salle à assister au prochain conseil d'administration du RTC.

Il est discuté du contenu du Petit journal de ma Ville. Des suggestions de contenu complémentaires sont proposées. Il est rappelé que le bottin des ressources existe et est mis à disposition dans de nombreux lieux publics.

22-09-8 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

■ Correspondance

Aucun point n'est soulevé

■ Paiement secrétariat de rédaction

La secrétaire étant absente, il n'y a pas de paiement à prévoir.

■ Stratégie routière

Le Conseil informe être conscient des préoccupations liées à la sécurité routière et travailler sur un projet sur ce thème.

■ Suivi garderie vitesse

M. Yannick Bourque propose à Mme Véronique Dallaire de l'assister dans une rencontre avec la garderie.

22-09-9 DIVERS

22-09-10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Mme Maryse Beaulieu dûment appuyée par Mme. Naomi Guilbault, il est résolu unanimement de procéder à la levée de l'assemblée à 20 h41.